

Lignes directrices pour les livraisons d'accumulateurs au Sodium Ionique

UN 3551 Accumulateur au Sodium Ionique



Etiquette 7.1.C

- * Marquage code UN
- ** Marquage Emergency Contact
- *** Valable jusqu'au 31/03/2026

Lorsque : ☞ Cellules >20Wh et / ou Batteries >100Wh	Instruction 976
Emballage : ☑ Emballage doit être homologué de performance II ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits	
Etiquette : ☑ Etiquette classe 9 (7.3.X) + C.A.O.	
Marquage : IATA ☑ Marquage UN3090 Lithium Batterie ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager Interdit ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	



Etiquette 7.3.X

UN 3552 Accumulateur Sodium Ionique emballée avec un équipement

Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☞ Si puissance pile ne dépassant pas 20Wh ☞ Si puissance batterie ne dépassant pas 100Wh	Instruction 977 Section II	Lorsque : ☞ Si puissance pile dépasse 20Wh ☞ Si puissance batterie dépasse 100Wh	Instruction 977 Section I
Emballage : ☑ Emballage robuste résistant à une chute de 1,2m ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Les piles et/ou batteries doivent être entièrement contenues dans des emballages intérieurs, puis dans un emballage robuste		Emballage : ☑ Les piles et/ou batteries doivent être enveloppées dans des emballages homologués puis placées dans des emballages robustes ou dans des emballages homologués pour le tout. ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Emballage doit être homologué de performance II	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C), si C.A.O. alors selon quantité et le poids		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors selon quantité et le poids	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3552 Accumulateur Sodium Ionique emballée dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Sodium Ion batteries in compliance with section II of PI977		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net ☑ Le nombre de piles ou de batteries contenues dans chaque emballage ne doit pas dépasser le nombre prescrit pour faire fonctionner l'équipement, plus deux ensembles de recharge.		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net	

Exemple d'emballage : Batterie Lithium Ion (Instruction 976)



Cellules >20Wh et / ou Batteries >100Wh



UN 3552 Accumulateur Sodium Ionique contenue dans un équipement

Pour « équipement » désigne un dispositif ou un équipement pour lequel les batteries ou les batteries fourniront la puissance pour le fonctionnement.

Lorsque : ☞ Si puissance pile ne dépassant pas 20Wh ☞ Si puissance batterie ne dépassant pas 100Wh	Instruction 978 Section II	Lorsque : ☞ Si puissance pile dépasse 20Wh ☞ Si puissance batterie dépasse 100Wh	Instruction 978 Section I
Emballage : ☑ Emballage extérieur robuste et rigide ☑ Pas d'homologation (A48) ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits		Emballage : ☑ Emballage extérieur robuste et rigide ☑ Les piles et batteries doivent être protégées contre les courts circuits ☑ Pas d'homologation (A48)	
Etiquette : ☑ Etiquette Pile (7.1.C), si C.A.O. alors selon quantité et le poids		Etiquette : ☑ Etiquette Classe 9 (7.3.X), si C.A.O. alors selon quantité et le poids	
Marquage : ☑ Expéditeur / Destinataire		Marquage : IATA ☑ Marquage UN3552 Accumulateur Sodium Ionique contenu dans un équipement ☑ Expéditeur / Destinataire ☑ Quantité Nette	
Documentations : ☐ Pas de déclaration DGX ☑ AWB : Sodium Ion batteries in compliance with section II of PI978 sinon soumis inscrire « Not restricted »		Documentations : ☑ Déclaration DGX	
Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 5 Kg Net (Poids net batterie) ☑ Expéditions de 2 colis ou moins dans lesquelles chaque colis ne contient pas plus de 4 piles ou 2 batteries installés dans un équipement. Ou colis contenant des piles bouton installées dans un équipement, alors non soumis étiquette 7.1. C		Quantité maximale : ☑ Passager ≤ 5Kg Net (Poids net batterie) ☑ Cargo (CAO) ≤ 35 Kg Net (Poids net batterie) ☑ La quantité de lithium métal contenue dans toute unité d'équipement ne doit pas dépasser 12g par pile et 500g par batterie	

"Prototypes de batterie non testées selon les règles de l'ONU sont interdits au transport aérien, sauf autorisation du gouvernement"

"Les batteries défectueuses ou endommagées pour l'élimination ou le recyclage sont interdites au transport aérien"